

« Finale Nationale 2 Féminine »

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Dates : Les samedi 30 et dimanche 31 mai 2015

Participation des 4 équipes classées 1^{ère} de chaque groupe.

Samedi 30 mai à 12h00 Réunion technique avec la présence des officiels, des responsables d'équipes et des organisateurs **sur le lieu de restauration.**

Les équipes seront rangées selon le classement général annuel des GSA.

Rencontres en 2 sets gagnants (Victoire 2 points, Défaite 1 point)

➤ **1^{ère} journée** :
(30/05) 14h00 ⇒ MATCH N°1 : Equipe 1 / Equipe 4
 16h00 ⇒ MATCH N°2 : Equipe 2 / Equipe 3
 18h00 ⇒ MATCH N°3 : Gagnant Match 1/Perdant match 2
 20h00 ⇒ MATCH N°4 : Gagnant Match 2/Perdant match 1

Dimanche 31 mai

➤ **2^{ème} journée** :
(31/05) 10h00 ⇒ MATCH N°5 : Perdant match 1 / Perdant match 2
 14h00 ⇒ MATCH N°6 : Gagnant match 1/Gagnant match 2

L'équipe première au classement à l'issue des 6 rencontres, aux points acquis en fonction du nombre de matches joués puis au quotient set-average puis au quotient point-average, est déclarée Championne de France de Nationale 2 féminine 2014/2015.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent en Elite pour la saison 2015/2016.

A l'issue des rencontres ⇒ Cérémonie de clôture.

- Les ballons d'entraînements et de matches seront des ballons identiques et homologués.

Le montant de l'amende pour la non-participation à cette finale a été fixé à 2000 €.

CAHIER DES CHARGES FINANCIER

Dates : Les samedi 30 et dimanche 31 mai 2015

Participants : Les équipes classées 1^{ère} de chacune des 4 poules à l'issue du Championnat de France.

Chaque délégation est composée de 14 personnes maximum (12 joueurs/2 dirigeants, 11 joueurs/3 dirigeants) licenciées à la F.F.V.B. et qui doivent présenter leurs licences lors de la réunion technique.

I.- A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

- Prévoir le lieu d'hébergement et de restauration financés par les équipes participantes pour un coût de **72 €** par personne (56 personnes maximum) du samedi 30 mai midi au dimanche 31 mai midi inclus.
- Les équipes qui souhaiteront être hébergées et restaurées par l'organisateur devront réserver et envoyer un chèque de caution de **350 €** à l'organisateur avant **le 15 mai 2015**. Passé ce délai, les équipes qui n'auront pas réservé et envoyé la caution devront gérer leur restauration et leur hébergement.
- Prévoir l'hébergement en chambre individuelle (**hôtel 2*NN**) des 5 officiels (délégué sportif fédéral, juge-arbitre, 3 arbitres).
- Financer les frais d'indemnités d'arbitrage **530 €**, à remettre au juge-arbitre lors de la réunion technique, par chèque à l'ordre de la FFVB (supervision CCA).
- Prévoir 1 salle avec 2 terrains réglementaires pour la durée de la compétition ou 2 salles réglementaires comportant : 1 téléphone, 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe, 1 réfrigérateur pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 4 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un kiné ou d'un médecin ou d'une assistance médicale.
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels.
- Prévoir une salle d'entraînement le 4 mai avant le début de la compétition.
- Prévoir une salle pour la **réunion technique du 30 mai** à 12h00.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing. (voir décorum fourni par la FFVB)
- Prévoir la table de marque pour la 1^{ère} journée du 30 mai.

II.- A LA CHARGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

- Transport, hébergement et restauration du délégué sportif fédéral, du juge-arbitre, des 3 arbitres désignés par la CCA.
- Déplacements des 5 officiels selon le barème en vigueur (barème Comité Directeur).
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES de restauration et d'hébergement**
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2015**. Passé cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué Sportif fédéral
- Récompenses: - 3 jeux de 14 médailles : Pour les 3 premières équipes.
 - 1 Trophée FFVB : pour le champion

III.- A LA CHARGE DE CHAQUE EQUIPE PARTICIPANTE

- Transport, frais d'hébergement et de restauration sur les lieux de compétition.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

CAHIER DES CHARGES SPORTIF

Dates : Les samedi 30 et dimanche 31 mai 2015

- La désignation du Délégué Sportif Fédéral, du Juge - Arbitre est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Le Juge - Arbitre désigné par la CCA aura la responsabilité des désignations parmi les 3 arbitres prévus (1^{er}, 2^{ème} et marqueur).
- Arrivée des délégations le samedi 30 mai 2015 dans la matinée.
- Réunion technique le samedi 30 mai 2015 à 12h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Sportif Fédéral la liste définitive de leurs joueurs et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Sportif Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Sportif Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Sportif Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX

Le samedi 30 mai 2015 à 12h00

Réunion des Chefs de Délégation, des Arbitres, du Juge - Arbitre et des organisateurs. Consignes du Délégué Sportif Fédéral, du Juge - Arbitre ⇨ Horaires, Salles, Transports, Logement

Le Délégué Sportif Fédéral :

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants est bien inscrit sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis du Juge - Arbitre et, exceptionnellement, des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur.
- Remplira la fiche d'évaluation de la compétition.

La Commission de Discipline :

- Elle est constituée du Juge -Arbitre, du Délégué Sportif Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

Finale Nationale Un événement Majeur de la FFVB.

1 – Le décorum.

Salle Principale

2 banderoles de présentation –finale Nationale de Volley
2 banderoles FFVB
2 Windflag FFVB
500 ballons de baudruches FFVB (Bleu/Blanc/Rouge)
Sous réserves
2 jeux de protections de poteau logotés FFVB
2 lots de 36M de bandes élargissantes.

2 – Fourni par la FFVB pour la compétition

3 trophées de remerciement pour la commune, le CG, la région
14 Médailles or
14 Médailles argent
14 médailles bronze
1 Trophée de VAINQUEUR CHAMPION DE France
14 Tee-shirts Champion de France
20 Tee-shirt Bénévoles
56 Tee-shirts Participants

(L'envoi aux organisateurs s'effectue par un prestataire qui globalisera tout)